Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie et des Finances
Direction Générale des Impôts

المملكة المغربية
وزارة الاقتصاد والمالية
المديرية العامة للضرائب

Modèle RSC040F-16I

RETENUE A LA SOURCE

Impôt sur les Sociétés ou Impôt sur le Revenu

Produits Bruts perçus par les Personnes Physiques ou Morales Non Résidentes

(Articles 160, 171 et 174-III du C.G.I)

BORDEREAU - AVIS DE VERSEMENT (1)

Mois /___/___/ **Année** /___/___/___/___/

Type d'impôt (2) ***I.S*** ☐ ***I.R*** ☐

IDENTITE DE LA PARTIE VERSANTE

N°d'identification fiscale : /__/__/__/__/__/__/__/__/ N° d'identification à la taxe professionnelle : /__/__/__/__/__/__/__/__/

Nom et prénom ou raison sociale : .....

Adresse du domicile fiscal, du siège social ou du principal établissement :.....

..... Ville :.....

CADRE A SERVIR PAR LA PARTIE VERSANTE

Montant des produits imposables (3)	Taux %	Montant des droits en principal A	Pénalité de 20% (4) B	Majoration de retard de 5% et 0,5% (4) C
.....	.....	.....	.....	.....

Total des colonnes A + B + C : ……(arrondi au dirham supérieur).
Total (en toutes lettres) :.....
.....

A .....le .....
Cachet et signature

A SERVIR PAR LA RECETTE DE L'ADMINISTRATION FISCALE OU LA PERCEPTION

Montant des droits en principal A	Pénalité de 20% B	Majoration de retard de 5% et 0,5% C	Total (arrondi au dirham supérieur) A + B + C
.....	.....	.....	.....

Arrêté à la somme globale de (en toutes lettres) :.....
.....

RAF ou perception de : ..... **Cachet et signature**

Quittance n° : …… Date de versement : ……

(1) A présenter en triple exemplaire.
(2) - Cocher la case correspondant à l'impôt à verser.
- Remplir un bordereau de versement pour chaque type d'impôt.
(3) A arrondir à la dizaine de dirhams supérieure.
(4) En cas de versement hors délai, il est appliqué une pénalité de 20% et une majoration de 5% pour le premier mois de retard et de 0,5% par mois ou fraction de mois supplémentaire (article 208 du CGI).